

# La forêt communale d'Avallon

à consommer sans modération

*L'histoire de la forêt d'Avallon se perd dans la nuit des temps, les premiers écrits connus remontent vers 1240. En ce temps-là... Toutes les forêts de nos contrées sont propriété des ducs de Bourgogne. Ils accordent parfois quelques droits aux manants du cru :*

**E**n 1241, Hugues IV, le duc d'alors, accorde un droit d'usage aux habitants de Pontaubert. En 1328, Eudes IV donne le Vicomté d'Avallon à Jean de Chastellux.

Vers 1500, les habitants d'Avallon adressent une supplique au roi de France pour faire valoir leurs droits sur la forêt. En 1542, François I<sup>er</sup> ordonne une enquête. L'usage des bois par les habitants d'Avallon est constaté par de nombreuses lettres royales. Malgré ces droits semblant bien assis, en 1629, le comte de Chastellux tente de les remettre en cause pour les récupérer à son profit. Il faut attendre 1716 pour qu'un édit royal mette fin à toutes contestations en stipulant que : « les maires, échevins, et habitants d'Avallon seraient et demeureraient dans la propriété, jouissance et possession de leurs bois communaux ». En 1527, la communauté d'Avallon devient propriétaire du Bois Dieu.

Le premier bornage connu date de 1680. En 1744, un plan est établi qui mentionne l'emplacement de ces bornes et d'un certain



nombre d'arbres remarquables. Les Avallonnais, fiers de leurs droits et très attachés à leur forêt, souhaitent la gérer eux-mêmes : ils résistent longtemps à la mise sous tutelle des Eaux et Forêts. Il faut un arrêt du Conseil d'Etat du 24 octobre 1702 pour confier aux officiers de maîtrise des Eaux et Forêts la juridiction sur les bois de la commune. Depuis, les choses sont apaisées : la commune gère sa forêt en parfait accord avec l'Office National des Forêts.

Neuf cent soixante-sept hectares, l'une des plus vastes du département, la forêt communale d'Avallon est authentiquement forêt morvandelle. Au sud de la commune, sur la rive gauche du Cousin, elle plonge ses racines dans le granite du Morvan. Seule, la forêt sectionale de Chassigny (survivance du temps où les hameaux possédaient en autonomie une partie du territoire communal), est située sur les terres marneuses de la Terre-Plaine.

Le Cousin et ses affluents ont marqué le paysage. La forêt s'inscrit dans les massifs découpés par leurs vallées. Le bois Dieu sur la rive droite du Cousin se termine au sud en pentes raides plongeant dans la vallée. Sur la rive gauche, à l'est, se trouve le bois des Courtois, la partie la plus élevée de la forêt qui culmine à 370 mètres et marque la limite de la commune avec celle de Magny.

Le bois aux Moines et le bois de Montmain sont bordés par les vallons des ruisseaux de la Grainctière à l'est et de Montmain à l'ouest qu'empruntent les routes de Quarré-les-Tombes et celle de Lormes. A l'ouest, le bois Bouchard et le bois des Quatre Coupes forment un vaste plateau qui se termine par des pentes abruptes sur le ru d'Aillon, en limite de la commune de Pontaubert.

Le peuplement de la forêt est essentiellement feuillu, 80 % de la surface en chêne sessile et quelques autres essences telles le hêtre, charme, tremble, etc... 20 % en résineux, essentiellement du douglas, du pin sylvestre et de l'épicéa.

L'objectif du plan d'aménagement renouvelé entre la ville d'Avallon et l'office des Forêts, en 1998 pour une durée de quinze ans, est de maintenir cet équilibre, en recherchant la meilleure adéquation entre la qualité des sols et l'exigence des essences.

